

Strasbourg le 9/05/2018

Parlons Intégration n° 3 – Mai 2018

*Lettre d'information sur l'actualité de la formation linguistique
pour les personnes nouvellement arrivées*

- Les dublinés : qu'est-ce que cela veut dire ?

Résumé :

Un demandeur d'asile doit être pris en charge dans le pays par lequel il est entré en Europe. Un principe inscrit en 1990 dans la convention de Dublin.

Le principe suppose qu'un migrant voulant l'asile le demande dans le 1^{er} pays. Mais beaucoup entrés par la Grèce et l'Italie traversent l'Europe sans papiers pour déposer leur demande en Allemagne ou en Grande Bretagne. Arrêtés en chemin, ils doivent selon Dublin être renvoyés en Grèce ou en Italie. Il y a actuellement en France d'après le Ministère de l'intérieur 700 000 migrants dublinés ou déboutés du droit d'asile en attente entre 2 pays. L'Europe essaie de réformer ce système ; la piste privilégiée est celle d'un système commun, géré par un office européen et des incitations à l'accueil.

- La rétention des personnes sous Dublin étendue

Lettre de l'asile et de l'intégration n° 83 mars 2018

Résumé :

Une nouvelle loi qui facilite le placement en détention des demandeurs d'asile sous protection Dublin a été adoptée le 15 février 2018. Le texte réduit les délais de recours suite à une décision de transfert et qualifie le refus de donner des empreintes ou de divulguer son parcours migratoire de risque non négligeable de fuite. De plus les dublinés peuvent être placés en rétention avant même qu'une décision de transfert ne soit prononcée.

Quelques chiffres

80 000 c'est le nombre de places dans le dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile contre 44 000 en 2012. Ce dispositif est sous dimensionné puisqu'il ne permet d'héberger qu'à peine 60% des demandeurs à cause de la longueur des procédures.

25 000 c'est le nombre de mineurs isolés étrangers pris en charge par les services d'aide sociale à l'enfance en 2017. Cela représente 8% des mesures de placement à l'aide sociale à l'enfance sur un total de 330 000 mineurs pris en charge.

- Les avancées de la loi Asile immigration

Résumé :

Le projet de loi contient quelques avancées en matière de protection :

- Création d'un titre de séjour de 4 ans au lieu de 1 an pour les réfugiés subsidiaires et apatrides
- Protection renforcée des jeunes filles qui risquent l'excision
- Pour les mineurs : extension de la réunification familiale aux frères et sœurs
- Installation facilitée des étudiants chercheurs
- Dispositions protectrices pour les victimes de violence conjugales.

- Les migrants climatiques

Banque mondiale

Résumé :

Le changement climatique poussera plus de 140 millions d'habitants à migrer à l'intérieur de leur pays d'ici 2050 selon une étude de la banque mondiale. Le rapport (Se préparer aux migrations climatiques internes) est une étude consacrée au lien entre effets du changement climatiques, flux migratoires internes et développement dans 3 régions du monde : l'Afrique subsaharienne, l'Asie du sud, l'Amérique latine. Cette étude analyse les effets des phénomènes (stress hydrique, mauvaises récoltes, élévation du niveau de la mer dans ces 3 régions à l'horizon 2050, et montre que le changement climatique va pousser des dizaines de millions de personnes à se déplacer à l'intérieur de leur propre pays

- Afrique subsaharienne : 86 millions
- Asie du Sud : 40 millions
- Amérique latine : 17 millions

Les migrants climatiques viendront s'ajouter aux millions d'habitants qui migrent déjà pour des raisons économiques, sociales ou politiques.

En l'absence de plans et d'aides, ces personnes qui quittent les zones rurales seront confrontées à des risques, les pressions exercées sur des ressources limitées pourraient conduire à des tensions et conflits. On peut éviter qu'elles ne prennent une ampleur critique en les anticipant.

Le rapport préconise 3 axes d'action à l'échelle nationale et mondiale

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre afin de limiter les dérèglements climatiques
- Transformer les plans de développement afin de prendre en compte toutes les étapes de la migration climatique. Intégrer les migrations climatiques internes dans les plans de développement. Il faut des législations, des politiques et stratégies d'accompagnement des migrations climatiques internes
- Investir dans les travaux de recherche pour améliorer la compréhension des dynamiques et des trajectoires des migrations climatiques au niveau de chaque pays.

- L'accès à l'emploi des réfugiés

La lettre de l'asile et de l'intégration n°83 mars 2018

L'accès à l'emploi en France : état des lieux

Résumé :

Pour les demandeurs d'asile, la possibilité d'accéder au marché du travail est limitée et encadrée ; en principe, ils sont autorisés à solliciter une autorisation de travail 9 mois après l'enregistrement de

leur demande d'asile auprès de la Direccte. L'autorisation est valable pour une durée de 3 mois maximum. De nombreuses conditions font obstacle à l'obtention de cette autorisation. Le demandeur d'asile doit bénéficier au préalable d'une promesse d'embauche que les employeurs sont plutôt réticents à accorder pour une durée si courte.

La Direccte n'accorde une autorisation que s'il n'est pas possible d'embaucher un citoyen français européen ou un ressortissant de pays tiers. Elle rejette la plupart des demandes.

L'obtention du statut de réfugié donne le droit d'exercer une activité professionnelle dans les mêmes conditions que les ressortissants français ; en parallèle comme tout étranger primo arrivant, ils doivent signer le CIR ; plusieurs obstacles limitent l'accès à l'emploi. Un niveau suffisant de maîtrise de la langue à l'oral comme à l'écrit et du vocabulaire professionnel que des réfugiés ne possèdent pas encore. La reconnaissance de ces compétences à travers leurs diplômes et leurs expériences acquises à l'étranger s'avère compliquée. De plus il est souvent difficile pour les réfugiés de connaître les opportunités de formation et le marché du travail surtout s'ils sont isolés et qu'ils n'ont pas de réseau relationnel auquel faire appel en dehors de leur communauté.

Face à ces obstacles, le secteur public a développé des dispositifs spécifiques d'accompagnement professionnel des réfugiés. Des programmes spécifiques pour des réfugiés non communicants (garantie jeunes réfugiés) ont été ouverts dans plusieurs missions locales. L'AFPA avec le projet Hope (hébergement, orientation, parcours dans l'emploi) a mis en place une coopération avec le Ministère du travail, de l'intérieur, l'OFII et l'Ofpra. Ce programme de 9 mois comprend des cours de français à visée professionnelle et l'apprentissage d'un métier afin d'aboutir à l'obtention d'un niveau CAP.

Les associations jouent aussi un rôle : le projet Retoref (réseau pour l'emploi et le logement des réfugiés) crée des passerelles entre les acteurs de l'emploi et de la formation et les bénéficiaires du statut de réfugiés. Le réseau a développé des partenariats avec des entreprises telles qu'Uniglo ou Franprix.

La plateforme collaborative « action emploi réfugiés » créée en 2016 regroupe des milliers d'offres d'emplois. D'autres projets ont pour objectif d'aider les réfugiés à acquérir les codes et les méthodes nécessaires à la recherche d'emploi. Kediko propose ainsi un programme de parrainage entre un salarié et un réfugié en recherche d'emploi.

L'association SINGA anime des ateliers de rédaction de CV et de lettres de motivation et a créé un incubateur « La fabrique » accompagnant des réfugiés dans la création d'entreprise. Lors d'un entretien, l'attitude non verbale et la présentation peuvent également beaucoup jouer. L'association « la cravate solidaire » prête une tenue professionnelle le temps des entretiens et fournit des conseils personnalisés.

- Les pratiques européennes d'accès à l'emploi

Résumé :

Certains pays européens ont fait le choix d'encadrer les réfugiés dans leur parcours vers l'emploi. Des programmes dits globaux sur plusieurs années ont été mis en place ; ils proposent un suivi individuel des cours de langue, un logement, la formation et l'accès à l'emploi.

En Norvège, tous les réfugiés entre 18 et 55 ans ont l'obligation de participer à un programme d'intégration d'une durée de 2 ans.

Au Danemark, on permet aux réfugiés d'effectuer 3 stages de plus en plus longs et spécialisés pour découvrir le métier et acquérir une expérience notable dans un domaine.

Les instances publiques peuvent aussi avoir un rôle de facilitateur auprès des acteurs privés afin de rendre attractif l'embauche des réfugiés en réduisant les obstacles administratifs ; le gouvernement suédois finance 80% des emplois à mi temps dans les secteurs privé et public (les emplois tremplins) que les réfugiés peuvent occuper en parallèle de leurs cours de langue.

Un des obstacles à l'emploi est le manque de connaissance du processus de recrutement et les codes à adopter ; pour pallier ces difficultés, développement du parrainage. En Belgique, on met en relation un réfugié avec des salariés expérimentés. Le mentorat dure 6 mois, avec une rencontre hebdomadaire de 2 heures. En Suède, il existe un guide pour chaque réfugié. Ce guide choisi par le réfugié et employé par le Gouvernement a pour rôle d'accompagner la personne dans ses démarches d'intégration. Le guide sera rémunéré en fonction de sa performance, sa capacité à aider son protégé à trouver un emploi.

Malgré les initiatives de la commission européenne, les politiques d'intégration demeurent des politiques nationales, tributaires des priorités de chaque gouvernement, mais également de la situation locale de l'emploi.

- La reconnaissance des qualifications

Résumé :

Pour lutter contre le déclassement et favoriser l'accès à l'emploi, l'Union européenne mise sur la reconnaissance des qualifications. Lors de leur insertion professionnelle, les réfugiés sont souvent victimes de déclassement.

La principale raison du déclassement est que les diplômes sont valorisés sur le marché du travail et considérés comme essentiels pour démontrer une compétence. Les réfugiés peinent à faire valoir leur parcours professionnel. Une des solutions est de leur permettre de faire reconnaître leurs diplômes et de prouver leurs compétences.

La reconnaissance des qualifications est un cheval de bataille du Conseil de l'Europe, la Convention de Lisbonne sur la reconnaissance des qualifications adoptée en 1997.

Afin de faciliter la mise en place de cette procédure dans les contextes nationaux, un réseau européen ENIC NARIC a été créé, celui-ci constitue une plateforme d'aide qui publie un manuel sur les standards et les orientations générales. Depuis 2013, la Norvège a mis en place la procédure UVD qui prévoit un entretien avec la personne pour comprendre son parcours, puis une série de tests correspondant au niveau déclaré.

La commission européenne a pour sa part lancé un nouvel outil de profilage des compétences. Cet outil permet aux réfugiés d'indiquer leurs qualifications et leurs compétences.

En France, l'acteur principal de la reconnaissance des diplômes est l'antenne française du réseau ENIC NARIC. Cette antenne délivre des attestations de comparabilité, des documents officiels qui établissent une comparaison entre un diplôme étranger et un niveau de la nomenclature française de formation et du cadre européen des certifications.

Le problème majeur est la lenteur des procédures qui les rend difficilement accessibles aux réfugiés ; La reconnaissance de l'expérience professionnelle VAE et VAP peut prendre des mois avec la constitution d'un dossier et la préparation à un entretien, démarches difficiles pour des personnes étrangères. Comme solutions, certains proposent que la reconnaissance des compétences se fasse directement dans le cadre de l'entreprise, lors de stages.

Pierre Massing

Chargé de mission DAFCO